



216-3235, Boulevard Saint-Martin Est,
Laval (Duvernay), Québec
H7E 5G8
☎ : (450) 937-3670
Sans frais : 1-855-937-3670
Courriel : info@dysphasieplus.com
Site Internet : www.dysphasieplus.com

ABONNEMENT CARTE DE MEMBRE

Adhésion des membres allant du **1er avril au 31 mars** de chaque année. Les coûts varient selon le type d'abonnement

Services aux membres :

Tous les services sont gratuits à l'exception des activités citées au dernier point

- ❖ Écoute téléphonique
- ❖ Référence vers le réseau institutionnel et communautaire
- ❖ Informations sur les droits de la personne
- ❖ Ateliers / Conférences / Formations
- ❖ Accompagnement dans les dossiers de défense
- ❖ Rencontre ponctuelle et individuelle avec le parent
- ❖ Accès aux capsules informatives, Les Échos
- ❖ Fêtes familiales
- ❖ Café rencontre
- ❖ Accessibilités aux activités : moment des amis, samedis animés, samedis en folie, semaine de relâche, copains d'abord (des coûts sont associés à ces activités)

Service aux non-membres :

- ❖ Écoute téléphonique
- ❖ Référence vers le réseau institutionnel et communautaire
- ❖ Informations sur les droits de la personne
- ❖ Accessibilité aux ateliers/conférences/formations (payant)

(SVP, joindre cette partie à votre paiement)

=====

Je désire devenir membre auprès de l'Association Dysphasie +

Abonnement :	Renouvellement :
Nom :	Prénom :
Nom conjoint(e) :	Prénom conjoint(e) :
Adresse :	Code postal :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Courriel 1 :	Courriel 2 :
TYPES DE MEMBRES	
Régulier :	Familial :
Familial élargie :	Associatif :
RESSOURCES	
Internet :	Réseaux (École, CLSC, etc.) :
Un(e) ami(e) :	Autres :

Veillez vous référer aux définitions, ici-bas, pour sélectionner votre type de MEMBRE.

TYPES DE MEMBRES

Membre régulier : (Représente 1 personne)

Personne majeure, avec ou sans TDL, les personnes intéressées à promouvoir les objectifs de l'Association et acceptées comme telles par le Conseil. Pour être en règle, les membres doivent respecter les conditions générales d'admission. Les membres réguliers ont droit à 1 vote lors de l'AGA.

Membre familial : (Représente 2 personnes - couple, parents, tuteurs)

Tous représentants majeurs distincts d'une personne ayant un TDL, les personnes intéressées à promouvoir les objectifs de l'Association et acceptées comme telles par le Conseil d'Administration. Ceci représente une cellule familiale.

Pour être membre en règle, les membres doivent respecter les conditions générales d'admission. Les membres familiaux ont droit à 2 votes lors de l'AGA, soit un vote par représentant.

Toutes personnes ayant le titre de membre familiale peuvent occuper un maximum de 2 sièges au sein du Conseil d'administration.

Membre familial élargi : (Représente 3 personnes)

Tous représentants majeurs distincts d'une personne ayant un TDL, les personnes intéressées à promouvoir les objectifs de l'Association et acceptées comme telles par le Conseil d'Administration. Ceci représente la cellule familiale ainsi qu'une personne supplémentaire de la famille élargie.

Pour être membre en règle, les membres doivent respecter les conditions générales d'admission.

Toutes personnes ayant le titre de membre familial élargie peuvent occuper un maximum de 2 sièges au sein du Conseil d'administration et un maximum de 3 votes (1 par représentant).

Membre Associatif : (Représente 1 personne)

1. Toutes personnes ou entreprises exerçant dans le domaine du privé, toutes institutions de type éducatif public ou privé (écoles) démontrant leur appui à l'Association et intéressées à promouvoir les objectifs de celle-ci. Les membres associatifs ont la possibilité de présenter leurs services sans que l'Association soit garante de leurs responsabilités.
2. Un membre associatif peut aussi être un membre du personnel

Toute nouvelle demande d'adhésion doit être évaluée et approuvée par le Conseil d'administration.